

En 2010, la Maison de l'Europe de Brest fête ses **20 ans** !

[Penn Europa]

LA LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE DE LA MAISON DE L'EUROPE DE BREST

N°7 - JUILLET-AOÛT 2010



> Édito



La Belgique assure pour six mois la présidence tournante de l'Union européenne. Elle prend le relais de l'Espagne qui s'est fait remarquer sur des dossiers de première importance comme la politique étrangère commune, celui de l'aviation commerciale, les enjeux de la politique agricole ou encore le droit des femmes.

Avec à la fois un Premier ministre et un président du Conseil, la Belgique a de gros atouts en main. Mais saura-t-elle les utiliser compte tenu d'une situation intérieure délicate ?

Cette présidence ne peut être seulement celle du règlement des affaires administratives. PAC, Politique étrangère, positionnement économique et monétaire de l'UE sont avec les affaires sociales, environnementales, les droits des voyageurs et la citoyenneté commune, une partie des enjeux pour les six mois qui viennent ■

Emmanuel Morucci,
Président de la Maison de
l'Europe de Brest
et de Bretagne ouest

> L'actu européenne

[INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE]

■ Instaurée par le traité de Lisbonne, l'initiative citoyenne européenne est une nouvelle forme de participation à l'élaboration des politiques de l'UE. Le 14 juin, le Conseil des Affaires générales européennes s'est penché sur les modalités concrètes du projet.

L'initiative citoyenne européenne est l'une des nouveautés instaurées par le traité de Lisbonne. Elle a pour but de rapprocher l'Union européenne de ses citoyens et de favoriser un plus vaste débat sur des problématiques touchant à l'UE.

À travers cette pratique, les citoyens pourront appeler la Commission européenne à présenter des propositions de lois sur des questions spécifiques à condition que l'initiative soit soutenue par au moins un million de personnes provenant de plus d'un tiers des États membres de l'UE.



La proposition devra relever d'un domaine de compétence de l'UE et être conforme aux valeurs de l'Union.

Une déclaration de soutien à une proposition pourra être recueillie sur papier ou par enregistrement dans un registre en ligne mis à disposition par la Commission européenne. À la suite de l'enregistrement de l'initiative, les organisateurs auront un an pour recueillir le million de signatures imposé.

Le Comité des régions s'inquiète quant à la lourdeur administrative de l'initiative citoyenne et souhaite une diminution des contraintes imposées.

De novembre 2009 à janvier 2010, une grande consultation menée par la Commission a permis aux différents acteurs impliqués par l'initiative citoyenne de s'exprimer sur le fonctionnement de l'action ■

➔ EN SAVOIR +

> SITE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/citizens_initiative/index_fr.htm

[DROITS DES VOYAGEURS]

■ En ce début de vacances d'été, la Commission européenne lance dans toute l'Europe une campagne publicitaire visant à informer les voyageurs de leurs droits lors de leurs déplacements en train ou en avion.

Dans le cadre de cette campagne d'information intitulée «Passagers : vos droits à portée de main», des affiches rappelant leurs droits aux voyageurs sont visibles dans les gares et les aéro-

ports de tous les États membres de l'Union européenne depuis le 29 juin. Des brochures gratuites sont consultables dans tous les lieux de transport et un site internet spécifique, disponible dans les 23 langues officielles de l'UE, a été créé.

La Commission produira également un petit film sur les droits que la législation européenne attribue aux passagers aériens et aux voyageurs ferroviaires handicapés ou à mobilité réduite.

Par ailleurs, en 2010 et 2011, la Commission européenne participera à plusieurs grands salons des voyages pour informer les citoyens de leurs droits.

Parmi les droits des voyageurs, il y a par exemple les indemnités en cas d'incident survenu



dans le cadre d'un transport (retard ou annulation, perte ou détérioration de bagages), ou l'égalité de traitement des personnes handicapées ou à mobilité réduite ■



EN SAVOIR +

> SITE DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION

<http://ec.europa.eu/passenger-rights>

[EUROBAROMÈTRE]

■ Depuis 1973, la Commission européenne effectue un suivi régulier de l'opinion publique dans les différents États de l'Union européenne à travers un outil appelé Eurobaromètre.

Les sondages réalisés permettent de traiter de divers thèmes qui concernent directement les citoyens européens : la construction européenne, le social, la santé, la culture, les technologies de l'information, l'environnement...

On apprend par exemple que malgré la crise, 80 % des Européens continuent de partir en vacances ou que les Européens fumeurs consomment en moyenne 14,4 cigarettes par jour ■



EN SAVOIR +

> SITE EUROBAROMÈTRE

http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm

[CONCOURS DE CRÉATION DE LOGO]

■ L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes lance un concours de logo. La création gagnante sera le nouveau logo de l'Institut.

> Appel à propositions et concours

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est une nouvelle agence communautaire qui aide les institutions et les pays de l'Union européenne à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les discriminations fondées sur le sexe.

Le concours est ouvert à toutes les personnes résidant dans l'un des pays membres de l'Union européenne. Les participants peuvent envoyer leur



projet avant le 1er septembre 2010.

Un jury, composé de représentants du conseil d'administration et du forum d'experts de l'EIGE, de représentants de la Commission européenne et d'experts européens en graphisme et en communication, sélectionnera le logo gagnant.

Les oeuvres seront jugées sur leur originalité, leur qualité artistique et sur leur association avec les valeurs européennes. Le logo devra refléter la vision de l'artiste sur les différents rôles et inégalités des femmes et des hommes. Le vainqueur remportera un prix de 1 000 euros et un voyage à Vilnius pour assister aux cérémonies de remise de prix ■



EN SAVOIR +

> SITE DU CONCOURS

<http://www.eige.europa.eu/fr/logo>

[PRÊT D'EXPOSITIONS]

■ La Maison de l'Europe de Brest met à disposition du public des expositions pédagogiques sur l'Union européenne.

Les expositions disponibles traitent de diverses thématiques : la construction européenne, l'élargissement, les impacts de l'Europe en Bretagne, l'Europe et la sécurité maritime, la politique européenne de voisinage...

Vous pouvez également emprunter des expositions



réalisées par le Parlement européen : «Le Parlement européen, acteur de la lutte contre le changement climatique» (conséquences des activités humaines sur l'effet de serre et celles du changement climatique sur les pôles arctique et antarctique) et l'exposition «Violence contre les femmes : le Parlement européen s'engage» ■

Consultez la plaquette de présentation des expositions sur le site Internet de la Maison de l'Europe ou sur demande.

[UN NOUVEAU PARTENARIAT]

■ La Maison de l'Europe de Brest a signé mardi 8 juin une nouvelle convention de partenariat avec la Communauté de communes de Haute Cornouaille (Châteauneuf-Du-Faou).



le territoire finistérien. Ainsi, pour faciliter l'accès à l'information européenne des citoyens de l'ensemble du département, la Communauté de communes de Haute Cornouaille vient d'ouvrir un espace de documentation sur l'Europe.

De plus, la Maison de l'Europe appuiera le territoire dans sa volonté de donner à certains de ses projets une dimension européenne et proposera des animations scolaires.

La signature de la convention de partenariat a eu lieu mardi 8 juin en présence de Jean-René Joncour, Président, et des membres du bureau de la Communauté de communes de Hautes Cornouaille, d'Emmanuel Morucci et Arnaud Sadrant, respectivement Président et Responsable de la Maison de l'Europe de Brest ■

➔ EN SAVOIR +

> MAISON DE L'EUROPE DE BREST

Tél. : 02 98 46 60 09
E-mail : maison-europe-brest@orange.fr

La Maison de l'Europe affiche un peu plus sa volonté de sensibiliser le public aux questions européennes sur

■ Les questions européennes vous passionnent ?

■ Vous souhaitez partager vos connaissances sur les pays européens ou les langues européennes ?

■ Vous aimez animer et monter des projets ?

Rejoignez la Maison de l'Europe !

Vous pourrez alors :

- Recevoir régulièrement nos informations concernant l'Europe et les activités de la Maison de l'Europe

- Participer à l'organisation d'événements européens

- Assister aux réunions thématiques

Contactez-nous !

MAISON DE L'EUROPE DE BREST

CENTRE INFORMATION EUROPE DIRECT BRETAGNE OUEST

GUIDEUROPE FINISTÈRE

16, rue de l'Harteloire
29200 Brest

Tél : 02.98.46.60.09

maison-europe-brest@orange.fr

www.maisoneurope-brest.eu

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-18h

Mardi à Vendredi : 9h-12h30 et 14h-18h

Samedi matin sur rendez-vous

Bulletin d'information mensuel de la Maison de l'Europe de Brest - N° 7 - Juillet - Août 2010
Directeur de la publication : Emmanuel Morucci
Responsable de la publication : Arnaud Sadrant
Rédaction : Emmanuel Morucci - Anaïs Philippot
Crédits photos : Arnaud Sadrant - Europarl - Europa - Commission européenne
Conception : maquette Anaïs Philippot